



Date d'établissement
27.3.1980

Date de révision
1.1.2002

Date de mise en application
1.6.1987

1. Dénomination de la fonction

Expert contrôleur fiscal-experte contrôlease fiscale

Code fonction

5.04.027

2. But de la fonction

Organiser, diriger et effectuer des expertises comptables et assurer le contrôle de toute action à portée financière auprès des entreprises, organisations et sociétés diverses afin de déceler les éventuelles irrégularités et fraudes fiscales. Procéder à des analyses d'ordre juridique et économique. Diriger un groupe de collaborateurs.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- l'organisation et la réalisation d'enquêtes et d'études particulières se rapportant à des questions économiques permettant la fixation des facteurs et des exigences d'imposition;
- l'organisation des vérifications en fixant la mesure dans laquelle un contrôle détaillé est nécessaire et en déterminant les points qui doivent faire l'objet d'un examen particulier; les contrôles sur place, seul ou avec l'aide de collaborateurs et l'établissement de rapports sur la portée des vérifications et sur la situation financière de l'établissement contrôlé;
- la réalisation d'expertises pour les tribunaux et les autorités pour toutes les questions se rapportant au domaine fiscal; la représentation du service devant la commission de recours;
- les relations avec la magistrature et l'établissement de rapports circonstanciés en cas de fraude fiscale ou, dans certains cas, de faux témoignages; l'établissement de mémoires, de réponses aux réclamations et recours judiciaire;
- la collaboration à l'élaboration de directives sur l'utilisation de nouvelles dispositions légales, la rédaction de documents destinés à des cours professionnels fiscaux;
- la direction d'un groupe de contrôle; les tractations avec des avocats et mandataires impliquant la nécessité de discerner et de répondre à des questions d'ordre juridique et économique avec des imbrications complexes;
- la recherche constante de méthodes et de moyens nouveaux afin de rendre toujours plus efficace les contrôles effectués;
- l'exécution d'autres missions particulières ayant une incidence sur le plan fiscal.

4. Exigences de la fonction

- une maturité commerciale complétée par une licence en sciences commerciales ou un diplôme d'expert-comptable;
- une parfaite connaissance du droit fiscal et de ses incidences sur les plans juridique et économique.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	D	K	A	J	Cl. max. 23
Points	58	17	65	5	69	Total 214